

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 13 novembre 2015

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 3 novembre 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-111

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

OBJET  
  
RESEAU VILLE AMIE DES  
ENFANTS – CONVENTION  
D'OBJECTIFS AVEC L'UNICEF

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à Mme CARRET), Mme ROUCHON (par proc. à M. PATUREL), M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. JOINT), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA jusqu'au N° 2015-110 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à Mme DU GARDIN), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAoui (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2015-118 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER (à partir de N° 2015-108), M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNE, Mme Charlotte ROQUES

Était absent : /

PREFECTURE  
Accusé de réception  
Reçu le .....  
Identifiant de l'Acte :  
069 216900340.....

**Rapport de : I. MAINAND**

La Ville de Caluire et Cuire est membre du réseau Ville Amie des Enfants depuis le 15 novembre 2013. Ce réseau, créé en 2002 par le comité français pour l'UNICEF et l'Association des Maires de France (AMF), regroupe aujourd'hui 246 villes et 4 départements. Compte-tenu des dernières élections municipales, les collectivités membres du réseau ont été invitées à renouveler ce partenariat par la présentation d'un nouveau dossier de candidature au titre de la période 2014-2020.

Le dossier de candidature présenté, dans ce cadre, par la Ville de Caluire et Cuire a reçu récemment l'avis favorable de l'UNICEF, le jury ayant notamment salué la qualité des actions et des projets en direction des enfants et des jeunes développés sur notre territoire.

Afin de concrétiser la poursuite de ce partenariat en faveur des droits de l'enfant et de sa place dans la cité, l'UNICEF propose la mise en place d'une convention d'objectifs pour la période 2014-2020 visant à définir les engagements de chacun tout en mettant plus particulièrement l'accent sur les thématiques suivantes :

- La non-discrimination, l'égal accès aux services et la lutte contre la pauvreté
- La participation citoyenne des enfants et des jeunes
- L'éducation.

Cette convention prévoit en outre le versement par la Ville d'une cotisation annuelle de 200 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 42 voix pour et 1 abstention,

**- APPROUVE**

les termes de la convention d'objectifs entre le Comité français pour l'UNICEF et la Ville de Caluire et Cuire ;

**- AUTORISE**

sa signature par Monsieur le Député-Maire.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 novembre 2015  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET